

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Date de convocation** : 14/08/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents** : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, Mme LABRUE M.

**Excusée** : Mme BREULAUD G, M VALETTE C.

**Absent** : LEDOUX Bastien.

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

**Délibération 19-2019 : Service Public d'eau potable du S.I.A.E.P. de Montpon Villefranche – Rapport sur le prix et la qualité du service – exercice 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur Le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, relatif à l'exercice 2018 du **S.I.A.E.P. DE MONTPON-VILLEFRANCHE**, auquel la Commune a transféré cette compétence, approuvé par délibération du Comité Syndical du 12 Juillet 2019 et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

Au vue de cet exposé, le conseil municipal :

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du **S.I.A.E.P. DE MONTPON-VILLEFRANCHE** relatif à l'exercice 2018.

**Rentrée des classes :**

Une nouvelle institutrice prendra son poste à 80 %. Monsieur le Maire la reçoit prochainement afin de lui présenter la classe. A ce jour, 26 élèves sont inscrits pour cette rentrée qui aura lieu le 2 septembre. Le regroupement pédagogique compte 70 à 71 élèves.

Des travaux ont été réalisés cet été (serrure, néons, porte...). La climatisation mise en place l'an dernier a été très efficace durant les grandes chaleurs.

**Journée citoyenne :**

Après avoir évoqué des travaux sur le mur derrière le monument aux morts (mur appartenant à des particuliers), la date du samedi 5 octobre a été retenue pour réaliser des travaux préparatoires à l'engazonnement du cimetière.

**Salle des fêtes devis travaux :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil des devis reçus pour les travaux de charpente, couverture, plomberie et pompe à chaleur.

Des architectes ont été consultés pour la Maîtrise d'œuvre.

Lorsque tous les devis seront en notre possession, la commission d'appel d'offres se réunira afin d'étudier et de valider les prestataires retenus.

### **Rapport annuel SMD3**

Le conseil prend connaissance du rapport du Syndicat Mixte.

### **Rapport d'activité 2018 ATD24**

Ce rapport fait état de tous les services mis à disposition : l'Ingénierie territoriale, la gestion des territoires et l'ingénierie assainissement.

Dans le cadre de ses missions, l'ATD24 propose un accompagnement et une prise en charge des dossiers de demande de DETR 2020 jusqu'au 30 septembre 2019.

### **Mission Locale Ribéracoise Vallée de l'Isle - comptes rendus Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 07 19**

Les membres du conseil constatent que cet accompagnement envers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes n'est pas très présent sur le territoire.

### **Point budgétaire**

Le budget à ce jour est réalisé : en Fonctionnement à 37.6% des dépenses et à 64 % des recettes et en investissement à 34 % des dépenses et à 40 % des recettes.

Des dépassements sur 2 ou 3 comptes de fonctionnement sont dus, aux frais d'affranchissement, à l'entretien réparation (panne de tracteur) et matériel roulant. Une augmentation des revenus des immeubles devrait être constatée en fin d'exercices.

### **Motion UMD 24**

Les membres du Conseil se rallient à la motion de l'Union Départementale des Maires sur le projet de réorganisation des services des Finances Publiques.

### **Coopérative Forestière Alliance.**

La commune détient 2 parts sociales de la coopérative qui donnent accès aux services de conseil, sylviculture et exploitation et commercialisation des bois. Une mise à jour du dossier adhérent doit être faite.

### **Questions diverses :**

- Le conseil prend acte de la démission de Madame Valérie VALADE RASTOUIL en date du 20 juillet 2019.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à venir : La place sera goudronnée dernière semaine d'août/première semaine de septembre. La plateforme qui doit accueillir les poubelles verre, carton, papier, ordures ménagères, doit être réalisée ainsi que le l'élargissement du trottoir.
- Problème de sécurité route du Pizou sera évoqué au prochain bureau communautaire. Faut-il envisager l'interdiction au plus de 3T500, l'élargissement de la chaussée avec la pose d'une canalisation ?
- Au cimetière, un Jardin du souvenir de 3m/1.50m sera réalisé pour un coût d'environ 250 €.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les échanges avec l'entreprise Bernard au sujet des travaux de volets roulants sur le logement communal, travaux réalisés qu'en partie. Facture non mise en paiement non conforme aux prestations faites. En attente d'une nouvelle facture.
- l'association QI QONG a tenu son assemblée générale le 25 juin 2019. C'est une association qui fonctionne bien. Reprise des activités le 3 septembre.
- Conseil Départemental 24 : lancement du budget participatif Dordogne-Périgord, dispositif qui permet aux habitants de la Dordogne de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département à des projets qu'ils auront choisis à l'issue d'une votation citoyenne. Ce sujet fera l'objet d'une information sur le « Petit Eygurandais ».

- Courrier de M et Mme BURJADE, dont les conseillers ont eu communication. Monsieur BURJADE se plaint entre autre de problème d'inondation de son terrain. Monsieur RETIF souligne qu'il est important d'étudier les demandes de permis selon les dispositifs d'assainissement et la nature des terrains.
- Le SDE24 a réalisé un diagnostic technique sur l'état du réseau d'éclairage public de la commune. Seuls 2 éclairages sont obsolètes. Il est demandé des précisions concernant les emplacements de ces éclairages. Une demande de limitation de l'éclairage de nuit va être demandée par la Mairie avec maintien aux intersections voire au niveau des passages piétons.
- Monsieur le maire donne lecture du courrier/pétition de Monsieur VOOS au sujet de la voirie et de la circulation routière au Grand Fouillèze ainsi que de la réponse qu'il a rédigée. Bien qu'il puisse comprendre le fond de ces préoccupations il s'étonne sur la forme.
- Monsieur RETIF fait part de sa déception concernant le manque de concertation des élus municipaux sur les décisions prise par la Communauté de Communes.
- Terrain municipal, il est proposé de mettre en place une barrière pour limiter l'accès sur le terrain, par les campings cars. Il est demandé que la porte des toilettes puisse être fermée.
- Inquiétude sur les dépôts sauvage à l'avenir.
- Un courrier sera adressé au locataire de la maison située à côté de l'église concernant le stationnement de ses véhicules et la demande de mise en fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé ;

**Fin de la séance à 20 heures 20.**

Le Maire.

Guy PIEDFERT

